

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présent)
- FENIGS (Présent)
- CSNGT (Présent)
- UNTEC (Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU CFDT (Présent)
- FGFO CONSTRUCTION (Présent)
- FNSCBA CGT (Absent)
- CFE-CGC-BTP (Présent)

RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE APPROUVÉ

MERCREDI 14 AVRIL 2021

9h-13h

Visio Conférence

<u>TABLE DES MATIERES</u>

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
II.	VALIDATION DES RELEVES DES DECISIONS DE LA CMP DU 17 MARS 2021	4
III.	NEGOCIATION, RELECTURE ET SIGNATURE ACCORD CONTRAT DE CHANTIER.....	4
IV.	NEGOCIATION D'UN NOUVEL AVENANT DE L'ACCORD DE FUSION DU 7 MAI 2019	4
V.	REFLEXION METHODOLOGIQUE POUR LA REVISION DE LA GRILLE DE CLASSIFICATION (RETOUR DE L'EXPERIMENTATION ET SOURCING CABINET).....	5

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité avec ajout des points suivants :

Point sur les accords étendus.

Point sur l'administration de la Drop Box Fiiac.

Proposition

Point sur l'administration de la Drop Box Fiiac :

L'UNGE propose de transférer la propriété de la Drop Box à la société GAD (Secrétariat de la commission). Cette opération aurait pour conséquence de limiter l'administration de cet espace à la seule société GAD (Secrétariat de la commission).

L'ensemble des membres de la commission continueront d'avoir accès à l'ensemble des documents relatifs à cette commission.

Décision

La proposition de transfert est adoptée à l'unanimité.

Le transfert sera opéré par le représentant de l'UNGE sous 24h.

Les membres de la commission pourront constater l'effectivité de ce transfert lors de leur consultation de la Drop Box, l'identité de l'administrateur étant mentionnée en haut du menu et de l'écran.

II. VALIDATION DES RELEVES DES DECISIONS DE LA CMP DU 17 MARS 2021

DECISION

Abstention SYNATPAU- CFDT et CFTC.

Le relevé des décisions est approuvé.

III. NEGOCIATION, RELECTURE ET SIGNATURE ACCORD CONTRAT DE CHANTIER.

POSITION

Les organisations membres de la commission ont validé la rédaction d'un texte d'accord.

DECISION

L'accord sera transmis par le secrétariat de la commission, aux organisations pour signatures à distance, et sans ordre de signature, en utilisant l'application Docusign.

IV. NEGOCIATION D'UN NOUVEL AVENANT DE L'ACCORD DE FUSION DU 7 MAI 2019

POSITION

CFTC : Prendra part à la négociation si elle a lieu, mais considère que ce thème n'est pas une priorité.

FO : Prendra part à la négociation si elle a lieu.

CFE-CGC-BTP : Prendra part à la négociation si elle a lieu, mais ne voit pas l'utilité de la négociation sur ce thème.

SYNATPAU-CFDT : Pour la négociation sur ce thème qui est jugé prioritaire s'il fait partie des corrections à apporter par les partenaires sociaux pour reprendre un dialogue social de qualité.

UNTEC : Pour la négociation sur ce thème qui est jugé prioritaire s'il fait partie des corrections à apporter par les partenaires sociaux pour reprendre un dialogue social de qualité.

FENIGS - CSNGT : Prendront part à la négociation et reste à la recherche d'un consensus pour avancer.

UNGE : Pour la négociation et estime que cette négociation est prioritaire. Le passage en commission mixte constituant la démonstration de cette priorité.

DECISION

Dans le cadre de la négociation, la CMP demande aux partenaires sociaux de rechercher des rapprochements entre l'accord et les arguments et motifs d'opposition.

Cette recherche se formalisera par les adjonctions ou/et suppressions dans le corps du texte du 13 janvier 2021.

Le secrétariat adressera dès l'issue de la commission de ce jour, le texte du 13 janvier 2021 au format word.

Chaque organisation transmettra si elles le souhaitent, ses positions placées dans le corps du texte au secrétariat de la commission, au plus tard le lundi 3 mai 2021 à 18h. Le secrétariat concatènera ses positions dans un documents unique qu'il transmettra à l'ensemble des organisations au plus tard mercredi 5 mai 2021 au soir.

V. REFLEXION METHODOLOGIQUE POUR LA REVISION DE LA GRILLE DE CLASSIFICATION (Retour de l'expérimentation et sourcing cabinet).

DECISION

Reporté à la CMP du 19 mai 2021.

Projet d'ordre du jour de la CMP du 19 MAI 2021

La prochaine commission se réunira dans les locaux de L'UNTEC 74 rue de la fédération 75015 PARIS, de 9h30 à 17h avec mise à disposition par l'UNTEC de la Visio au besoin.

L'UNTEC organisera une commande collective pour le déjeuner si nécessaire.

Cependant si la situation sanitaire le nécessitait la réunion se tiendrait à nouveau en totalité en Visio conférence avec les moyens techniques de l'UNGE (de 9h00 à 13h)

Le secrétariat de la CMP du jour sera exceptionnellement assuré le matin par une représentante d'une OP (UNGE en premier rang et FENIGS en second rang) et l'après-midi par le représentant du SYNATPAU CFDT.

1. Approbation de l'ordre du jour – 10 minutes
2. Approbation du projet du relevé des décisions de la CMP du 14 avril 2021 – 10 minutes
3. Point sur la signature de l'accord contrat de chantier du 14 04 2021.
4. Négociation d'un nouvel avenant à l'accord de fusion du 7 mai 2019 (mandats)
5. Réflexion méthodologique pour la révision de la grille de classification : Retour de l'expérimentation et sourcing cabinet.
6. Réflexion sur les projets de thèmes de négociations.